

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 301

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « *Traité de l'amour de Dieu et de soi-même* »

Dimanche 13 septembre 2009
XV^{ième} Dimanche après la Pentecôte

Je reviens de San Damiano...

San Damiano n'a plus la cote, du moins dans les rangs de la Tradition. On ne croit plus aux apparitions, ni aux messages. Une sorte de naturalisme sournois s'est progressivement enracinée dans nos rangs. Certes, on doit se montrer prudent et réservé face aux innombrables pseudo-apparitions qui détournent les fidèles du combat véritable qu'ils ont à mener. Mais lorsque l'une d'entre elles a été cautionnée par plusieurs théologiens, par des témoins dignes de foi (le Père Barrielle entre autres), des conversions, des vocations, des guérisons, la prudence, alors, consisterait au moins à ne pas la nier et ne pas s'y opposer. En ce qui concerne San Damiano, nous savons, ou devrions savoir, qu'elle a été reconnue par Mgr Lefebvre, même si celui-ci s'est montré discret à son sujet pour des raisons dont il s'est expliqué : il ne voulait pas que l'on puisse dire qu'il s'y rendait pour justifier son combat. Car il s'y est rendu souvent. Il y a prié longuement, parfois des semaines entières (1)...



Il serait malhonnête de prétendre que les prêtres de la Fraternité, dans leur majorité, répondent à cette description. Mais il se dit, avec une certaine pertinacité qu'à Ecône, bon nombre de séminaristes critiquaient, et critiquent encore, ce lieu où le fondateur de leur séminaire se rendait si souvent...

Il y a quelques mois, M. l'abbé du Chalard, prieur à Montalenghe, célébrait chaque premier vendredi et premier samedi du mois, le Saint Sacrifice de la Messe à San Damiano. La dernière fois que je l'ai rencontré, il m'avait demandé avec insistance d'organiser des cars pour s'y rendre ces jours-là. Un certain nombre de traditionalistes le savaient et étaient ainsi assurés de pouvoir assister à la messe pendant leur pèlerinage. Or, depuis plusieurs mois ces messes n'y sont plus célébrées... Et dans un E.mail du 29 mai 2009, l'abbé s'avoue incapable de m'en dire plus, n'étant plus le prieur de Montalenghe.

Dans le même temps, les brigands de l'Eglise conciliaire, commencent à s'y intéresser sérieusement ! Lors du premier week-end de septembre, alors que plusieurs milliers de pèlerins s'y trouvaient, voilà que Mgr Seguy, ancien archevêque d'Autun, s'y invita. Il y célébra la messe « *ordinaire* » dans l'église du village. On le vit beaucoup. C'est lui qui dirigea les méditations de la veillée de prières au « *Jardin de Paradis* »... Il ne se priva pas d'y louer Benoît XVI, cet apôtre de la paix et de la tolérance !

C'est un très mauvais présage ! Car les positions abandonnées par la Tradition seront bien vite occupées ! Une fois de plus ! Jusque là, les prières officielles ont toutes été conservées et l'on peut encore se réjouir de pouvoir prier le rosaire, ensemble, en Latin, et non pas, comme à Lourdes, par exemple, où les « *Ave Maria* » se disent en Allemand, en Espagnol, en Hollandais, en Chinois, en Tamoul, en Javanais, en Français ... et rarement en Latin, dans une cacophonie indescriptible ! Mais déjà, les « *Mystères Lumineux* » y ont été ajoutés, cassant du même coup la belle et sainte ordonnance du Rosaire. Et puis, on trouve dans le nouveau livret de prières vendu sur place une allusion – une seule – concernant ces prières ... Il y est expliqué que ces prières ont été conservées ... « *pour le moment* » ! C'est tout ! Mais c'est beaucoup !... Ça prépare l'avenir !

(1) – 30 octobre 1976 – Mgr Lefebvre sur les marches de l'Hôtel du Pèlerin à San Damiano où il logeait habituellement.

Il fut une période, une bien belle période, où, dans une totale indépendance et dans une insoumission absolue aux autorités religieuses légales, les « tradis » processionnaient dans le « pré des Suisses », séparés des conciliaires, qui le faisaient de l'autre côté d'une barrière, laquelle avait le mérite d'illustrer une situation, certainement lamentable, mais très révélatrice du fossé qui s'était creusé entre l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique, et celle qui se préparait à intégrer toutes les religions du monde. La Tradition s'y affirmait. Elle était visible. D'autres pèlerins venaient nous rejoindre. M. l'abbé Epiney y officiait courageusement, confessant dans la prairie, pendant des heures, sous le regard furibond de l'observateur dépêché par l'Evêque de Plaisance ! Il y célébrait la messe dans une misérable cabane-roulotte bleue (les anciens s'en souviennent). Mgr Lefebvre, lui-même, y célébra aussi maintes fois la messe et y enchaina rosaires sur rosaires. Certes, une telle « chapelle » qui abritait tout juste l'autel, pouvait être jugée indigne à certains puristes. Mais la Croix de Jésus, ne l'était-elle pas davantage ?

La cabane a disparu. Le « pré des Suisses » a été cédé. La barrière a été supprimée. Une nouvelle chapelle a été aménagée dans l'annexe de l'hôtel du pèlerin... et la sainte messe ne s'y célèbre plus (pour le moment) !

Supplique à la Fraternité !

Sans vrais prêtres, sans vrais sacrements San Damiano, « notre » San Damiano, est condamné ! Nous n'avons pas le droit de désertier ce site et de l'abandonner aux destructeurs de la Foi ! Trop de grâces y sont obtenues ! Nous supplions donc la Fraternité de reprendre le ministère qu'elle y assurait encore récemment et d'y encourager les pèlerinages, comme le souhaitait M. l'abbé du Chalard !

Le R.P. Maurice Avril.-

Ce dernier mercredi, au retour de San Damiano, j'ai eu la surprise d'être appelé au téléphone par le Père Avril, que je ne connaissais que de réputation. Mais quelle réputation ! Quand on parcourt le « cursus » du Père, on est impressionné par sa richesse ! Je considère, en tout cas que cet appel est manifestement une grâce de San Damiano ! A 86 ans, il revient d'un séjour au Liban où il a ouvert, en 1998, l'école de l' « Ave Maria » et un Dispensaire, après avoir, en 1962, ramené 130 enfants de l'Algérie qu'il a dû fuir, s'occupant ensuite des harkis qu'il a arrachés à une mort certaine. On l'a appelé le « Père des Harkis ». On comprend mieux son objectif, aujourd'hui : « **Ramener les riverains de la Méditerranée à leur Christianisme d'origine** ». Ce qui, évidemment, n'a rien de très œcuménique ! Le Père insiste sur cette croisade parce que c'est lui qui en a levé l'étendard, parce qu'il a mené un combat acharné ! Traqué et condamné il s'en est relevé chaque fois avec une obstination inimaginable, malgré tous les obstacles rencontrés. Il prépare actuellement son 14^{ième} pèlerinage au Liban du 10 au 20 octobre 2009 ! Cliquez sur le site Internet « Père Avril » et vous mesurerez l'ampleur de son œuvre !

Or, si le Père Avril m'a téléphoné, c'est pour m'assurer de son soutien dans le « tsunami » (c'est son mot) que l'on me fait subir actuellement. Certes, il s'en tient à son objectif qui reste la rechristianisation des Musulmans et donc la restauration de la Royauté sociale de Notre Seigneur Jesus-Christ. Il ne veut pas s'investir dans les querelles internes à la FSSP X. Mais ayant vu et compris que l'objectif du « Courrier de Tychique » était le même que le sien, et que c'est pour cela qu'il était aussi violemment attaqué, il a voulu m'encourager dans mon combat ! J'y suis infiniment sensible ! Aussi, lorsque le Père Antoine écrit : « *Tychique n'est approuvé par aucun membre de la Tradition* » il semble être bien mal renseigné et faire preuve de beaucoup de légèreté. Oh ! Mon Père ! Dans quelle aventure vous êtes-vous engagé, alors que tel n'est manifestement pas votre rôle !... Car **vous nous avez refusé le secours spirituel que j'avais sollicité pour notre pèlerinage** !... Et là, vous étiez dans votre rôle ! Que c'est triste ! En tout cas, la démarche du RP Avril m'aide à essuyer mes larmes, en plus de celles, que le gentil abbé Vassal s'était plu à faire couler sur mes joues ! Les auteurs de ces offenses ne font manifestement pas le poids et ils devraient peut-être mesurer le chemin qui leur reste à parcourir pour approcher – seulement approcher – le zèle apostolique et la piété de ce combattant hors normes ! Fidèle aux « Exercices », je supporte « *les opprobres et les humiliations* » mais je ne sais pas encore celles que me réservent ceux qui n'acceptent plus qu'on proclame la vérité ! Cependant il est infiniment reconfortant de se sentir « **en communion** » avec un tel géant, dont le parcours terrestre n'est qu'« *une vie de foi et de combat* » ! C'est un baume qui apaise les plaies ! **Si vous avez des dons à faire, n'oubliez pas son œuvre** ! Je publierai prochainement, avec son autorisation, son sermon du 15 août.

A diffuser très largement.-

Vous trouverez deux textes en annexe (pour les abonnés connectés à Internet), l'un de l'abbé Claude Barthe qui est l'un des principaux animateurs du G.R.E.C., et à ce titre très connaisseur de l'état d'esprit qui règne au sein des responsables de la FSSP X, quant à un éventuel ralliement. L'autre qui présente les principaux théologiens mandatés par Rome pour débattre avec la FSSPX, qui n'a toujours pas révélé les siens. Il dévoile leurs spécialités, leurs travaux passés, et nous éclaire donc ainsi sur les grandes orientations de ces discussions doctrinales. Edifiant ! Le titre de cette réduction est évocateur : « **Les délires d'un agent d'influence !** » Pour les envois postaux nous adresser une enveloppe timbrée à 0,90 €.

LES DÉLIRES D'UN AGENT D'INFLUENCE

M. l'abbé Claude BARTHE, prêtre vagus « sédévacantiste » jusqu'à l'élection de Benoît XVI, rallié depuis mais toujours vagus, vient de publier sur le site « Disputationes theologicae »* un texte intéressant sur les discussions doctrinales en cours entre la FSSPX et le Vatican.

Ce texte n'est pas dénué d'intérêt à plusieurs titres : M. l'abbé Barthe est l'un des principaux animateurs du G.R.E.C., et à ce titre bon connaisseur de l'état d'esprit qui règne au sein des responsables de la FSSPX quant à un éventuel ralliement. L'auteur nous présente surtout les principaux théologiens mandatés par Rome pour débattre avec la FSSPX (les noms de ceux de la partie adverse sont toujours soigneusement gardés secrets !). Bien plus encore, il nous dévoile leurs spécialités, leurs travaux passés, et nous éclaire ainsi sur les grandes orientations de ces discussions doctrinales.

Nous proposons ci-dessous une réduction de l'article de l'abbé Barthe sous forme de propositions auxquelles nous avons adjoint quelques commentaires, mais la lecture de l'article lui-même demeure nécessaire pour une bonne compréhension.

*<http://disputationes.over-blog.com/article-35795536.html>

Réduction du texte de l'abbé Barthe en propositions :

1- Père Manelli : Il peut exister dans le concile des discontinuités sur des points précis, cela n'aurait rien de scandaleux car celui-ci s'est voulu « pastoral », il a pu en cela y avoir des erreurs ;

Commentaire : Le problème de Vatican II n'est pas une « discontinuité sur des points précis », mais le problème général du rapport au monde : Notre-Seigneur nous a maintes fois mis en garde contre le monde, l'esprit du monde, ne pas vivre selon le monde. Nul ne peut avoir deux maîtres, etc. Hors, Vatican II est une œuvre de réconciliation avec le monde : « ... *des messages de confiance sont partis du Concile vers le monde contemporain : ses valeurs ont été non seulement respectées, mais honorées ; ses efforts soutenus, ses aspirations purifiées et bénies.* » (Discours de clôture du concile Vatican II par Paul VI le 07.12.1965). Le concile Vatican II a procédé à une véritable révolution que Paul VI a résumée ainsi dans le même discours : « *La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu.* ». Parler par conséquent de simples *discontinuités sur des points précis* relève de l'imposture.

2- Père Manelli : Le concile s'est voulu « pastoral » ;

Commentaire : Le concept de *Concile pastoral* est inédit dans l'histoire de l'Église. Déterminer une catégorie générale pour un fait unique est une imposture de langage. C'est comme si l'on définissait une nouvelle espèce d'animaux pour un mouton à 5 pattes. On justifierait ainsi la 5^{ème} patte par l'appartenance à cette espèce, celle-ci ne comprenant évidemment qu'un seul individu. Ainsi en est-il de l'espèce *Concile pastoral*. On n'en trouve aucun autre en 2000 ans d'Église. Mais on justifie les ambiguïtés et les erreurs de Vatican II par l'appartenance à cette espèce. L'individu « Vatican II », tout comme le mouton à 5 pattes, ne mérite en fait pas d'autre appellation que celle de *monstre* !

Il n'est donc pas étonnant qu'on le présente tour à tour comme relevant de deux espèces différentes :
- tantôt de l'espèce *Concile œcuménique* : c'est à ce titre qu'il a été imposé de la manière la plus autoritaire dans toute l'Église universelle ; c'est à ce titre que tous les papes post-conciliaires s'y sont toujours référés pour procéder aux réformes les plus graves (liturgie, Sacraments, Catéchisme, Droit canon...); c'est également à ce titre que Benoît XVI en fait un passage obligé avant toute reconnaissance de la FSSPX ;

- tantôt de l'espèce *Concile pastoral* : quand il s'est agi de faire voter des textes hétérodoxes par les Pères conciliaires, quand il s'agit maintenant d'accepter des textes incompatibles avec le Magistère antérieur, ou tout simplement ambigus.

La seule issue catholique est de qualifier « Vatican II » de *monstre*, et de le condamner purement et simplement pour ce motif.

3- Abbé Barthe : Un certain nombre de points de Vatican II sont susceptibles, non seulement de précisions, mais aussi éventuellement de futures corrections ;

Commentaire : L'Église a souvent précisé des points de doctrine, jusqu'à les proclamer en tant que dogmes. Mais jamais elle n'en a « précisé » pour réfuter ce qu'elle avait auparavant enseigné ! Quant à corriger des points de doctrine concernant la foi, il n'y a pas un seul précédent dans toute l'histoire de l'Église !

4- Mgr Nicolas Bux : Il n'y a pas de différences doctrinales substantielles (...). Dans un esprit de compréhension, il faut ensuite tolérer et corriger les erreurs marginales. Les divergences (...), grâce à l'action du Saint-Esprit, seront redressées grâce (...) à la volonté de parvenir à les dépasser définitivement ;

Commentaire : Les incompatibilités soulevées par Mgr Lefebvre ne peuvent être qualifiées de marginales puisqu'elles portent toutes sur des points de doctrine. Jamais l'Église catholique n'a toléré une erreur pour la « dépasser », c'est-à-dire l'oublier avec le temps. Tout le Magistère est au contraire ponctué de rappels de points de doctrine et de condamnations des erreurs, a fortiori dans les périodes les plus critiques (hérésie arienne, protestante, moderniste...). L'Église ne peut en aucun cas « corriger » ses erreurs doctrinales car elle jouit de l'assistance du Saint-Esprit qui l'en préserve.

6- Mgr Nicolas Bux : Mgr Lefebvre a signé tous les Décrets de Vatican II ;

Commentaire : Mgr Lefebvre n'a pas signé tous les décrets de Vatican II. Il est vrai que Mgr Tissier de Mallerai avait écrit le contraire dans sa biographie de Mgr Lefebvre. Il s'est cependant rendu compte de son erreur, mais son éditeur (Clovis) n'a jamais publié d'*erratum* à notre connaissance ;

7- Mgr Pozzo : On précisera la normativité des assertions de Vatican II posant problème (note théologique), certaines n'ayant de valeur que dans leur contexte, d'autres ne comportant aucune obligation de foi ;

Commentaire : Toutes ces distinctions théologiques ne permettront jamais à l'Église d'enseigner quelque erreur sous prétexte que cet enseignement ne comporterait pas d'obligation de foi ;

8- Père Morerod O.P. : Une réception de Vatican II fondée sur le magistère antérieur pourrait avoir sa place dans l'Église ;

Commentaire : « sa » place dans l'Église, et non toute la place ! Voici la grande avancée de Benoît XVI : le concept de « Vérité tolérée » ! Ce qui était l'apanage de l'erreur, la tolérance, est maintenant généreusement concédé à la vérité !

9- Père Morerod O.P. : on pourrait admettre la non confession de certains points de Vatican II, avec une certaine exigence de respect de l'enseignement officiel de Vatican II ;

Commentaire : La « vérité tolérée » supposerait donc de respecter un magistère erroné. On est en plein délire ! Le problème est que, selon l'abbé Barthe, ce délire rencontrerait une « très intéressante convergence » avec le théologien de la FSSPX Grégoire Célier ! Imaginons un seul instant l'attitude de Mgr Lefebvre dans un débat de la sorte...

10- Père Karl Joseph Becker S.J. : Selon la relecture très volontariste du P. Becker, le *subsistit in* serait destiné à renforcer le *est* ;

Commentaire : Une chose peut donc signifier le tout et son contraire selon l'interlocuteur. Voilà qui devrait faciliter les discussions !

11- Père Morerod O.P. : L'incompréhension mutuelle peut provenir de présupposés philosophiques différents.

Commentaire : La nature des problèmes ne serait donc pas théologique. Il n'y aurait donc pas de problème de foi. C'est énorme mais nos savants théologiens ont réussi à l'avaloir : le Père Morerod, qui est en contact avec l'abbé Célier (c'est l'abbé Barthe qui nous l'apprend : « Dans une réunion publique tenue dans le cadre du G.R.E.C., dans les locaux de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le 26

février 2008, où il débattait avec l'abbé Grégoire Célier...») a déjà dû lui souffler ce genre de sophisme. Lequel abbé Celier a dû s'empresser de le répéter à son tour à Mgr Fellay. C'est ainsi que ce dernier a osé affirmer lors du sermon des ordinations le 29 juin dernier à Écône : « En fait, le problème n'est pas théologique, mais philosophique. Le pape, marqué par la philosophie moderne, insiste sur le sujet ; nous, héritiers de la philosophie scolastique, insistons sur l'objet. Mais si ça se trouve, nous parlons de la même chose ! ».

12- Père Morerod O.P. : La « hiérarchie des vérités » n'est fondamentalement rien d'autre qu'une méthode de catéchèse élémentaire (...), un moyen pédagogique d'amener à la foi catholique ceux qui s'en sont écartés.

Commentaire : ...Mais s'il demeure des incompatibilités irréductibles entre les textes de Vatican II et la doctrine traditionnelle, il suffira alors de les sortir de leur contexte, d'oublier la manière dont ils ont été compris, et de les présenter comme une *méthode de catéchèse* !

13- Abbé Barthe : Les textes de Vatican II ont engendré des interprétations déviantes parce qu'ils n'étaient pas assez clairs ;

Commentaire : M. l'abbé Barthe nous assène maintenant un nouvel argument imparable : les textes de Vatican II n'étaient pas assez clairs ! Donc on ne peut les condamner.

Ces textes n'étaient effectivement pas clairs, mais l'abbé Barthe oublie de dire que c'était à dessein qu'ils n'étaient pas clairs : pour les faire accepter par les Pères conciliaires ! Non seulement notre éminent théologien oublie que leur ambiguïté-même suffit à elle-seule à les faire condamner, mais il prétend au contraire que c'est cette ambiguïté qui doit les mettre à l'abri d'une condamnation ! Et la vérité dans tout cela ?

14- Abbé Barthe : Il y a deux manières d'aborder les points litigieux : soit les condamner en niant leur infaillibilité, mais cette démarche est purement négative (pas de solution à l'horizon), soit en les réinterprétant, mais cette démarche est artificielle et a posteriori ;

Commentaire : Quelle solution reste t-il donc ? Se taire ? Patience, le génial abbé Barthe va bientôt trouver la solution...

15- Abbé Barthe : la situation actuelle est inédite. Il s'agit de flous doctrinaux internes à l'Église. Leur contestation est rejetée en dehors de l'Église. Cela ressemble à une crise d'adolescence où le meilleur et le pire se côtoient avant d'accéder à la maturité ;

Commentaire : Parler de crise d'adolescence après 2000 ans d'Église ne gêne pas l'abbé Barthe ! Pour sa gouverne, précisons-lui que la maturité de l'Église était parfaitement atteinte à la mort du dernier apôtre, la Révélation étant close dès ce jour. Depuis, c'est toujours la même doctrine que l'Église enseigne, ce qui lui vaut sa note d'apostolicité. Le catéchisme du Concile de Trente explique en effet que l'Église est *apostolique* car elle adhère à la même doctrine que celle des apôtres. Toute « église » qui s'en éloignerait ne serait donc pas l'Église catholique.

16- Abbé Barthe : Il est impossible de prétendre rayer l'œcuménisme de l'enseignement de l'Église. Il faudra faire de l'œcuménisme un enseignement de l'Église comme tel ;

Commentaire : Le mot œcuménisme peut s'entendre selon deux acceptions : l'acception traditionnelle selon laquelle les brebis égarées dans les différentes fausses religions doivent réintégrer l'unique Église de Jésus-Christ. L'Église n'a pas à en faire un nouvel enseignement, il existe déjà. Dans son acception moderniste, toutes les religions doivent s'entendre car elles sont toutes, plus ou moins parfaitement, des moyens de salut. Il est absolument impossible que l'Église intègre une hérésie dans son enseignement.

17- Abbé Barthe : Les textes contestés du Concile peuvent être compris comme des questionnements ;

Commentaire : Voici enfin la fine fleur de l'article : un nouveau concept *barthesque* après 2000 ans d'*adolescence* ecclésiale : l'Église enseigne sous forme de « questionnements » ! Voilà ce qui nous manquait pour enfin comprendre l'enseignement de Vatican II, et qui évite à la fois de condamner les erreurs et de les réinterpréter de manière traditionnelle !

Venant d'une personne intelligente comme M. l'abbé Barthe, ce délire est inquiétant, car il augure de ce que des théologiens déconnectés du combat de la foi sont capables d'inventer pour justifier l'injustifiable dans le cadre de ces discussions doctrinales !

18- Abbé Barthe : Comme si le « questionnement » du n° 3 d'*Unitatis redintegratio* témoignait de deux sortes d'insuffisances, l'une pour le passé qui disait trop peu, et l'autre pour le présent qui en revanche dit trop.

Commentaire : L'abbé Barthe dévoile pour conclure la méthodologie d'un thomiste passé au modernisme : *thèse-antithèse-synthèse* ! Pour justifier une hérésie, on met en face une prétendue lacune de nature psychologique, et on annonce le score « 1 partout, balle au centre » ! Trouvez l'erreur !

Conclusion

- La reformulation des « ambiguïtés » de Vatican II ne pourra jamais justifier les scandales à répétition posés par les papes conciliaires jusqu'à Benoît XVI inclus. Toutes les interprétations traditionalisantes de Vatican II ne correspondent en rien aux faits que l'on constate dans l'Église conciliaire à tous les échelons, ni aux actes officiels posés par ses chefs.

- La Vérité (et donc celui qui l'est : Notre-Seigneur) est complètement absente de ces gesticulations cérébrales : plusieurs interprétations possibles pour un même texte, devoir de ne pas condamner une interprétation hétérodoxe, préciser des vérités tout en observant une « exigence de respect » pour le magistère officiel erroné, imaginer une signification d'un texte diamétralement opposée à celle communément admise, mais sans condamner cette dernière...

- Il est parfaitement vain de noircir des pages sur la question de l'œcuménisme si on ne pose pas clairement des questions précises comme par exemple : les juifs peuvent-ils se sauver sans reconnaître Notre-Seigneur Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme ? Dans la négative, soutenir cette assertion entraînera-t-il désormais une condamnation claire et ferme du Saint-Siège ?

- Benoît XVI est-il disposé à condamner les scandales de ses prédécesseurs post-conciliaires (Assise, baiser du coran...) ainsi que ses propres actes posés encore récemment (visite de mosquées, synagogues...), et bien sûr à ne pas les renouveler ?

- Enfin et surtout, nous attendons toujours les *véritables* préalables à ces discussions de la part de la FSSPX. Celle-ci va-t-elle enfin avoir le courage d'examiner les deux questions suivantes :

- L'Église issue du Concile, avec ses nouveaux rituels épiscopal et sacerdotal, sa nouvelle messe, son nouveau Droit canon, ses nouveaux sacrements (« tous douteux » comme l'affirmait Mgr Lefebvre dans son sermon des Sacres), son nouveau missel, son nouveau chapelet, son nouvel exorcisme... est-elle l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique ?

- Les sacrements conciliaires sont-ils valides de façon absolument certaine, ou bien douteux (positivement ou négativement), ou certainement invalides ?

De ces deux questions dépendent toutes les autres : non pas la réponse à leur donner, mais la pertinence de les poser, ainsi que l'attitude à tenir vis-à-vis de l'Église conciliaire.

S'il y avait une croisade du Rosaire à lancer (sans comptabilisation : un chapelet bien dit peut en valoir cent mal dits !), c'eût été celle pour la conversion des modernistes qui occupent Rome ! Mais pour cette cause, LA CAUSE DES CAUSES, la FSSPX n'a pas besoin du secours du Ciel, de Notre-Dame et des saints, elle a ses grands théologiens : les abbés Celier, de La Roque, et autres mystérieux anonymes.

***Gaude, Virgo Maria, cunctas hæreses sola interemisti !
Sancte Michael archangele, defende nos in prælio !***

DISPUTATIONES THEOLOGICAE

LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009

Discussions Rome / FSSPX : un point de vue théologique

On peut s'interroger sur l'efficacité réelle de la "dispute theologica" et sur les limites effectives du débat autour du Concile Vatican II, qui semble comporter aujourd'hui encore un certain nombre de tabous insurmontables. On ne peut nier cependant que la personnalité d'un Pape "universitaire" ait engagé la discussion théologique dans une perspective de recherche de la Vérité moins soumise aux préjugés qu'il y a quelques années. Il faut noter toutefois qu'en contrepartie, un pessimisme chronique d'une certaine frange du monde traditionnel semble vouloir fermer les yeux face à l'ouverture intellectuelle qui s'annonce à l'horizon.

L'Abbé Barthe, déjà connu de nos lecteurs pour son intervention sur le Magistère ordinaire infaillible, délimite ici le cadre d'une telle ouverture chez les théologiens du Vatican, qui laisse apercevoir de réelles perspectives d'approfondissement sur les problèmes théologiques majeurs. En particulier, il met en évidence la disponibilité du Saint Siège à écouter les objections relatives à certains passages du Concile Vatican II, quelle que soit l'origine de ces objections : théologiens de l'école romaine ou même membres de la Fraternité Saint Pie X. La recherche de la Vérité ne s'impose pas a priori de limites.

Dans l'ensemble, le cadre dessiné par cette nouvelle ouverture est celui d'un climat de recherche encourageant, qui semble avoir abandonné le stérile esprit de dialectique hégélienne qui prétend laisser chacun dans "sa" vérité, pour aborder la discussion dans l'esprit d'une véritable "disputatio theologica" aboutissant à l'unique vérité que les deux parties doivent embrasser : le but en est, dans la limite du possible, de parvenir à une réelle résolution des problèmes. La Vérité n'appartient pas aux uns ou aux autres, la Vérité doit être à tous et pour tous.

La perspective envisagée ici par l'abbé Barthe se révèle d'un intérêt particulier, dans la mesure où elle trace les contours réels du débat, et met en évidence l'unique façon de l'envisager aujourd'hui.

***Les discussions entre le Saint-Siège et la FSSPX :
le Concile au risque de l'interprétation de Mgr Gherardini
par M. l'abbé Claude BARTHE***

Le point de départ de mon présent article – dont les réflexions n'engagent bien entendu que moi – est ma lecture dans le dernier numéro de *La Nef* (septembre 2009, p. 21), d'un entretien du P. Manelli, supérieur des Franciscains de l'Immaculée, avec Christophe Geffroy et Jacques de Guillebon. Le P. Manelli déclare : « Il [le Pape] cherche à éviter des ruptures, notamment dans la réception du Concile Vatican II – c'est la fameuse "herméneutique de la réforme dans la continuité". *Il peut toutefois exister dans le Concile des discontinuités sur des points précis, cela n'aurait rien de scandaleux, car celui-ci s'est voulu "pastoral", il a pu y avoir en cela des "erreurs" que le pape peut corriger*, comme Mgr Gherardini l'a montré dans une étude que nous avons publiée et qui sera traduite bientôt en français ».

De telles déclarations, nouvelles non pas dans leur fond, mais dans la claire assurance avec laquelle elles sont désormais formulées, sont en effet comme cristallisées par la « ligne herméneutique » que représente Mgr Bruno Gherardini [1], à laquelle *Disputationes theologicae* a donné un large écho [2]. Elle réactive, en la renouvelant substantiellement, celle de la minorité conciliaire – minorité dont on ne saurait oublier l'importance du rôle dans l'élaboration de textes de *transaction*, ou dit plus polémiquement d'*ambiguïté* – à savoir en résumé : un certain nombre de points de Vatican II sont susceptibles, non seulement de précisions, mais aussi éventuellement de futures corrections.

D'une autre manière, Mgr Nicola Bux, voix très écoutée à la Congrégation pour la Doctrine de la foi, déclarait à l'agence *Fides* le 29 janvier 2009 : « On a constaté qu'il n'y avait pas de différences

doctrinales substantielles, et que le Concile Vatican II, dont les Décrets furent signés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre, ne pouvait pas être séparé de la Tradition entière de l'Église. Dans un esprit de compréhension, il faut ensuite tolérer et corriger les erreurs marginales. Les divergences anciennes ou plus récentes, grâce à l'action du Saint-Esprit, seront redressées grâce à la purification des cœurs, à la capacité de pardon, et à la volonté de parvenir à les dépasser définitivement ».

Dans ce contexte de liberté théologique et de bouillonnement de saines *disputationes* auxquelles ce site veut participer, les conversations doctrinales à venir évoquées implicitement par Nicola Bux, qui vont bientôt s'ouvrir entre des théologiens représentant la Congrégation de la Doctrine de la foi et des théologiens représentant la Fraternité Saint-Pie-X, devraient logiquement faire avancer les choses. C'est en tout cas ce que l'on peut penser, compte tenu de la qualité des trois théologiens, tous les trois consultants à la Congrégation de la Doctrine de la foi, qui devraient participer à ces discussions du côté du Saint-Siège (dans la mesure où les informations concernant ces nominations sont bien exactes et étant évident que l'« équipe » ainsi constituée peut être modifiée, réduite ou augmentée), sous la houlette de Mgr Guido Pozzo, nouveau secrétaire de la Commission Ecclesia Dei.

Quel degré d'autorité pour les points qui font difficultés dans Vatican II ?

De **Mgr Pozzo**, qui a enseigné de manière fort classique à l'Université du Latran, *Le Figaro* du 8 juillet citait ces propos : « Le point faible de l'Église est son identité catholique souvent pas claire », en ajoutant : « Ce n'est pas en renonçant à sa propre identité que l'Église se mettra dans de meilleures conditions pour dialoguer avec le monde, c'est exactement le contraire », pour enfin conclure : « Nous avons besoin de sortir de cette illusion optimiste, quasi irénique, qui a caractérisé l'après-concile ». Il est, entre autres, un spécialiste de ce que l'on appelle les « notes théologiques » (valeur normative que l'on peut attribuer aux textes doctrinaux), de sorte que les discussions ne pourront éviter de traiter de la normativité des assertions discutées, de leur valeur contextuelle, de l'éventuelle absence de toute obligation de foi qu'elles comportent [3].

Le **P. Charles Morerod**, nouveau Secrétaire de la Commission théologique internationale, qui devrait participer à ces discussions, est un dominicain helvétique qui a fait sa thèse sur Luther et Cajetan. Il est doyen de la faculté de philosophie de l'Université Saint-Thomas d'Aquin, *l'Angelicum* à Rome, rédacteur de l'édition française de la revue *Nova et Vetera*. A la demande de la Congrégation de la foi, il a beaucoup travaillé sur la question de l'anglicanisme. C'est un proche du cardinal Cottier, il jouit de la totale confiance du Secrétaire d'État, jadis Secrétaire du Saint-Office et du Pape lui-même.

Dans son importante bibliographie, on peut citer : *Tradition et unité des chrétiens. Le dogme comme condition de possibilité de l'œcuménisme* [4] ; *Œcuménisme et philosophie. Questions philosophiques pour renouveler le dialogue* [5].

Il est désormais notoire que le P. Morerod a participé avec des membres de la FSSPX à des conversations doctrinales que l'on pourrait qualifier de préliminaires. Dans une réunion publique tenue dans le cadre du Grec (Groupe de Rencontres entre catholiques), dans les locaux de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le 26 février 2008, où il débattait avec l'abbé Grégoire Céliier, de la FSSPX, sur le thème : « Réviser et/ou interpréter certains passages de Vatican II ? », les deux orateurs étaient arrivés à une très intéressante convergence. Le P. Morerod expliquait qu'il lui paraissait : 1°/ que la possibilité d'une réception de Vatican II « qui se fonderait très fortement sur l'état du Magistère antérieur » pourrait parfaitement avoir sa place dans l'Église, avec pour condition, lui semblait-il, que cette interprétation ne soit pas un rejet de Vatican II ; 2°/ et que pouvait être admise la non-confession de certains points de Vatican II, avec « une certaine exigence de respect » de l'enseignement « officiel » de Vatican II.

Des précisions interprétatives à goût d'inachevé

Le **P. Karl Josef Becker**, jésuite qui devrait lui aussi participer à ces discussions, né en 1928, théologien très aimé de Benoît XVI, a été professeur invité à la Faculté de théologie de l'Université grégorienne (il a notamment enseigné la théologie sacramentaire, et écrit sur la justification, l'ecclésiologie). Il a publié un article paru dans *L'Osservatore Romano* du 5 décembre 2006 [6], dans lequel tout le monde a vu une application du discours du Pape du décembre 2005 que j'évoquerai plus loin. Il y défendait que le *subsistit in* du n. 8 *Lumen gentium* (l'Église du Christ *subsiste dans* l'Église catholique) ne veut rien dire d'autre que le traditionnel : *est* (l'Église du Christ *est* purement et

simplement l'Église catholique). Et même, selon la relecture très volontariste du P. Becker, le *subsistit in* serait destiné à renforcer le *est*, d'où il résulterait, estimait-il, en visant la part de l'œcuménisme conciliaire qu'il est le plus difficile à faire concorder avec la doctrine traditionnelle, que l'ecclésialité partielle des Églises séparées est très douteuse [7].

Fernando Ocariz, le troisième théologien qui devrait également faire partie de l'équipe Pozzo pour participer à ces débats théologiques, né en 1944, vicaire général de l'Opus Dei, a enseigné à l'Université Pontificale de la Sainte-Croix, est l'auteur de très nombreux ouvrages.

Sa désignation tient assurément à son intérêt pour la question de l'interprétation *homogène* de la déclaration sur la liberté religieuse, *Dignitatis humanae*, à propos du point le plus sensible – l'apparent remplacement de la doctrine de la *tolérance* par celle de *liberté* en matière de "droit public de l'Église" [8] – sur lequel il a lui-même écrit [9]. On peut d'ailleurs sans grand risque affirmer qu'il est pour beaucoup dans la formulation que l'on pourrait qualifier de *transactionnelle* de la liberté religieuse dans le *Catéchisme de l'Église catholique* [10].

Quant au P. Charles Morerod, profitant de la part importante qu'il a prise aux travaux de l'Anglican-Roman Catholic International Commission (ARCIC), il a montré dans *Œcuménisme et philosophie. Questions philosophiques pour renouveler le dialogue* [11] qu'un dialogue œcuménique sérieux se devait d'intégrer des éclaircissements sur les présupposés philosophiques des positions théologiques des chrétiens séparés, présupposés qui peuvent largement expliquer leur incompréhension des dogmes de l'Église.

Mais c'est surtout son ouvrage *Tradition et unité des chrétiens. Le dogme comme condition de possibilité de l'œcuménisme* [12] qui mérite une particulière attention pour le sujet qui nous intéresse. Cet ouvrage représente un considérable effort d'interprétation traditionnelle de l'œcuménisme porté à un degré très élevé d'acuité et d'agilité, puisqu'il ne vise à rien moins qu'à montrer comment le dogme catholique en général et celui de l'infaillibilité pontificale en particulier sont... les moteurs les plus efficaces de l'œcuménisme. Démonstration paradoxale (paradoxale dans la mesure où l'on tient communément, pour s'en réjouir ou pour le regretter, que l'œcuménisme cherche à atténuer les arrêtes dogmatiques de la doctrine catholique). Or le paradoxe redouble lorsque la *pia interpretatio* du savant dominicain fait une lecture thomiste d'un point souvent critiqué dans le texte conciliaire, la « hiérarchie des vérités ».

Selon lui, si l'on accorde aux séparés que, des deux côtés, il y a eu mauvaise compréhension des positions respectives, il faudra bien émettre à la fin quelque formule obligatoire pour tous – autrement dit, un dogme – qui manifestera que l'on se comprend désormais parfaitement et que l'on s'accorde univoquement en exprimant la foi reçue des Apôtres. Concernant le décret conciliaire sur l'œcuménisme, au n. 11 § 3 [13], il rappelle que la tradition catholique, notamment par la bouche de saint Thomas, a toujours affirmé que le refus de croire un quelconque article de foi revient à refuser l'autorité de Dieu de qui dépend la foi, et annihile par le fait le motif de croire et donc pulvérise la foi. Cependant, comme l'expose aussi saint Thomas, l'ensemble des vérités à croire s'organise selon un certain ordre, qui ne supprime aucunement l'importance de chaque article. Le P. Morerod explique, qu'ainsi entendue, la « hiérarchie des vérités » n'est fondamentalement rien d'autre qu'une méthode de catéchèse élémentaire pour expliciter, par exemple, la Maternité divine à partir de l'Incarnation, un moyen pédagogique d'amener à la foi catholique ceux qui s'en sont écartés.

Un nouveau contexte théologique et ses virtualités

Les démonstrations en forme de précisions des PP. Becker, Ocariz, Morerod, et de bien d'autres encore, sont très séduisantes. L'ennui est qu'elles sont justement rendues nécessaires parce que les textes concernés (dans ce que j'ai évoqué : le n. 8 de *Lumen gentium*, le n. 2 de *Dignitatis humanae*, le n. 11 d'*Unitatis redintegratio*, mais il existe d'autres lieux de difficulté [14]) ne contiennent pas ces précisions qui auraient évité toute interprétations déviantes [15].

N'est-ce pas, plus généralement, la grande difficulté que soulève telle ou telle assertion de Vatican II, à savoir celle d'avoir eut l'effet de ce que l'on pourrait qualifier un « réenveloppement » du dogme (pour faire allusion à la théorie du « désenveloppement » que représente, selon le cardinal Journet, la fonction dogmatique) ?

Mais auparavant, il faut remarquer que le phénomène déclenché par le discours adressé le 22 décembre 2005 par un pape théologien, Benoît XVI, à la Curie romaine, sur la bonne interprétation de Vatican II, se situe dans une phase historique de « retour au dogme » particulièrement intéressante. On pourrait au reste défendre que l'exercice de sa charge de Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, spécialement de 1985 (publication de *L'Entretien sur la foi*) à 2005, a constitué une espèce de pré-pontificat de réinterprétation et d'encadrement des points sensibles de Vatican II.

A la limite, ce que l'on dit et écrit aujourd'hui librement un peu partout était parfaitement connu : à savoir que l'autorité des passages de Vatican II qui ont paru ou paraissent, *prout sonant*, ne pas s'accorder avec des assertions dogmatiques antérieures, n'avaient rien de dogmatiques. De même, on pourrait dire que les réinterprétations en forme de précisions orthodoxes de ces passages qui se multiplient aujourd'hui sous des plumes très autorisées ont toujours existé. Mais il est permis de remarquer que ces deux voies conjuguées, qui prennent aujourd'hui un caractère quasi officiel, restent jusqu'à un certain point insatisfaisantes : la première voie (la non-infaillibilité des points contestés) parce qu'elle est purement négative et ne règle pas le fond du débat ; la seconde (la réinterprétation *thomiste* de ces points) parce qu'elle semble relativement artificielle ou qu'elle est en tout cas évidemment *a posteriori*.

Mais cependant, de même que dans la vie spirituelle l'accession aux voies mystiques ne peut faire l'économie des purifications ascétiques, tout le bouillonnement actuel déclenché ou activé par le discours théologique libérateur de 2005 a une valeur préparatoire à long terme – et sans doute très long terme – indispensable. Me sera-t-il permis de dire que la situation magistérielle présente (je parle toujours ici, uniquement, des points *sensibles* de Vatican II, et en aucune manière des avancées indiscutables de ce concile, comme le décret *Ad gentes*, et, à mon avis la constitution *Dei Verbum*) est assez inédite dans l'histoire des dogmes. Il ne s'agit pas, comme classiquement, d'hérésies externes et de condamnations internes, mais de flous doctrinaux internes et de rejet (jusqu'à présent) à l'extérieur de leur contestation. On est en présence d'une crise qui ressemble si l'on veut à une crise – fort tardive, il est vrai – d'adolescence, où le meilleur et le pire se mêlent pour accéder à une maturité.

Le pire serait de rester au milieu du gué – par exemple : *Unitatis redintegratio* n'assigne pas de but clairement précisé en termes dogmatiques à l'œcuménisme. Le meilleur est dans la matière nouvelle qui a émergé – je parle toujours à titre personnel –, et qui fait que, n'en déplaise à ceux qui voudraient revenir à un *statu quo ante*, il est impossible de prétendre par exemple rayer l'œcuménisme de l'enseignement de l'Église. Plus exactement, il faudra, au terme d'un labeur théologique qui n'a certes jamais cessé depuis 40 ans mais auquel un Pape théologien permet un développement libre et inespéré, faire de l'œcuménisme un *enseignement* de l'Église comme tel. Les difficultés de ces textes que j'appelle « d'adolescence » (puisqu'on m'a reproché de toutes parts l'appellation de « magistère inachevé ») peuvent être alors comprises comme des questionnements.

Je m'explique en approfondissant cet exemple de l'œcuménisme. A lire le n. 3 d'*Unitatis redintegratio*, on peut comprendre ce texte comme la reconnaissance traditionnelle de l'existence d'éléments de l'Église catholique, tels le baptême, l'Écriture Sainte, parfois l'ordre, au sein des communautés séparées : « Parmi les éléments ou les biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique ». Mais *Unitatis redintegratio* rajoute, ce qui apporte une considérable difficulté, une certaine légitimation ecclésiale de ces communautés séparées comme telles : « En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique ». Les termes du texte semblent donc dire qu'en tant que séparées ces Églises seraient des « relais » de l'Église catholique. Ce qui serait, si telle était la véritable interprétation, en rupture avec l'enseignement antérieur.

Et pourtant, force est de convenir que si – conformément à la doctrine traditionnelle – des séparés de bonne foi accèdent au salut par ces éléments catholiques qui se trouvent *de facto* dans leurs communautés, n'est-ce pas leur appartenance concrète à ces communautés séparées qui peut (dans le mystère insondable de Dieu) leur apporter ces éléments catholiques salutaires. En même temps, il est vrai, que cette appartenance est aussi le principal obstacle objectif à leur retour dans l'unité de l'Église. Il est clair que le dogme du passé n'a pas intégré explicitement ce fait que les éléments catholiques qui existent dans ces communautés séparées peuvent être instruments de la grâce pour des chrétiens séparés de bonne foi et donc de leur éventuel rattachement *in voto* à l'Église de Pierre, ni qu'ils sont en attente d'être revivifiés par le retour à l'Église catholique des chrétiens séparés qui en bénéficient. (Ce dont je ne prétends aucunement rendre raison en quelques lignes). Comme si le « questionnement »

du n. 3 d'*Unitatis redintegratio* témoignait de deux sortes d'insuffisances, l'une pour le passé qui disait trop peu, et l'autre pour le présent qui en revanche dit trop.

Abbé Claude Barthe

1. *Concilio Ecumenico Vaticano II. Un discorso da fare*, Case Mariana Editrice, 25 mars 2009.

2. Mgr Brunero Gherardini, « [La valeur magistériel de Vatican II](#) », dans *Disputationes theologicae*, [jeudi 9 mai 2009](#) ; Claude Barthe, « [Le Magistère ordinaire infaillible. L'abbé Barthe défend la position de Mgr Gherardini](#) », [jeudi 18 juin 2009](#).

3. Sur la manière dont la FSSPX décline le thème de la non-infaillibilité des points contestés de Vatican II : Jean-Michel Gleize, « Le concile Vatican II a-t-il exercé l'acte d'un véritable magistère ? » et Alvaro Calderón « L'autorité doctrinale du concile Vatican II », dans *Magistère de soufre* (Iris, 2009, pp. 155-204 et 205-218)

4. Parole et Silence, 2005.

5. Parole et silence, 2004.

6. « Nel clima dell'Immacolata i quarant'anni del Concilio. *Subsistit in (Lumen gentium, 8)* », pp. 1, 6-7.

7. Un autre ancien professeur de l'Université Grégorienne, le P. Francis A Sullivan, avait d'ailleurs contesté cette interprétation dans « A Response to Karl Becker, S.J., on the Meaning of *Subsistit In* » *Theological Studies*, vol. 67 (2006), pp. 395-409. Le P. Sullivan, d'une tendance opposée à celle du P. Becker, ne croit cependant pas davantage que lui à l'autorité infaillible de Vatican II. Dans la ligne Sullivan, mais dans une perspective tout autre que le débat sur les points contestés de Vatican II, la bibliographie sur la relativisation de l'autorité magistérielle dans la théologie actuelle est considérable. En français : un classique, Jean-François Chiron, *L'infaillibilité et son objet. L'autorité du magistère infaillible de l'Église s'étend-elle aux vérités non révélées ?* (Cerf, 1999) ; et la plus récente contribution : Grégory Woimbée, *Quelle infaillibilité pour l'Église ? De jure veritatis* (Téqui, 2009).

8. Dernier ouvrage paru donnant un bref, mais très substantiel résumé du débat : Guillaume de Thieulloy, « Vers une relecture de Vatican II », dans *La théologie politique de Charles Journet* (Téqui, 2009, pp. 149-163). Pour l'état le plus complet et le plus parfaitement référencé de la doctrine d'avant *Dignitatis humanae*, voir le chapitre 9 du schéma *De Ecclesia (Documenta oecumenico Vaticano II apparando, Constitutio De Ecclesia, c. 9*, traduction dans Claude Barthe, *Quel avenir pour Vatican II. Sur quelques questions restées sans réponse* (François-Xavier de Guibert, 1999, pp. 163-179).

9. « Délimitación del concepto de tolerancia y su relación con el principio de libertad », *Scripta Theologica* 27 (1995), pp. 865-884. Cf. sur cette question : P. Basile Valuet, osb, *La liberté religieuse et la Tradition catholique*, éditions Sainte-Madeleine, 1998, dont il faut souligner qu'il ne semble pas vouloir assimiler l'enseignement conciliaire au magistère ordinaire universel. Tiennent, en revanche, pour la qualification de magistère ordinaire et universel à la doctrine conciliaire de la liberté religieuse (dont ils donnent des interprétations catholiques aux nuances diverses, qu'il n'est pas possible de rapporter ici) : Brian W. Harrison, *Le développement de la doctrine catholique sur la liberté religieuse* (Dominique Martin Morin, 1988) ; de nombreux articles de Dominique-M. de Saint-Laumer, par exemple « Liberté religieuse. Le débat est relancé », *Sedes Sapientiae*, 25, pp. 23-48 ; Bernard Lucien, : *Les degrés d'autorité du Magistère* (La Nef, 2007).

10. « Le devoir social de religion et le droit à la liberté religieuse », nn. 2104-2109.

11. *Op. cit.*, Parole et silence, 2004.

12. *Op. cit.*, Parole et Silence, 2005.

13. « En exposant la doctrine, ils [les théologiens catholiques] se souviendront qu'il y a un ordre ou une "hiérarchie" des vérités de la doctrine catholique en raison de leur rapport différent avec les fondements de la foi chrétienne ».

14. Le n. 2 de la Déclaration *Nostra aetate* : « « Elle [l'Église catholique] considère avec un respect sincère — *observantia* : respect religieux — ces manières d'agir et de vivre, ces règles et doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la Vérité qui illumine tous les hommes ».

15. En ce qui concerne l'ensemble des difficultés levées par la FSSPX et la manière dont elle les présente, on peut notamment lire le livre collectif : *Magistère de soufre, op. cit.* (Iris, 2009).

Par *Disputationes theologicae* - Publié dans : [Quelle valeur magistérielle pour Vatican II ?](#)